

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240**

**05.62.89.22.89**



<b>Nombre de conseillers</b>
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorzè et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents :** M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, M. PATRICE ETAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. DANIEL ERWAN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN).

**Etait absent excusé :**

M. FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire

### **DÉLIBÉRATION n° 2014/067**

#### **Objet : Décision Modificative n°3**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'adoption de la décision modificative n°3 ci-jointe qui constate les réajustements budgétaires 2014 suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **DEPENSES :**

###### **011 Charges à caractère général**

Article 611 : débudgeissement de 115 000 € correspondant au marché d'entretien d'espaces

verts qui est imputé dorénavant à l'article 61521.

Article 61521 : budgétisation du montant du marché entretien imputé antérieurement à l'article 611.

Article 617 budgétisation de l'audit de l'ASU pour 10000€ et de l'audit financier de la ville pour 10000€

## **012 Charges de personnels, frais assimilés**

Article 64111 budgétisation de 54 000€ pour le poste de Directeur des Services Techniques  
Article 64131 budgétisation de 42 000 € pour le poste de secrétaire du Maire et des élus, et la création de 6 postes supplémentaires d'emploi d'été.  
Les charges correspondantes à ces deux postes sont budgétisées aux articles 6451, 6453 et 6454.

## **014 Atténuations du produit**

Article 73915 : budgétisation de 46250 € pour couvrir le différentiel entre la prévision et la notification de la pénalité SRU.

Le montant des dépenses nouvelles s'élève à 202 250 €.

## **RECETTES :**

### **73 Impôts et taxes**

Article 7311 : budgétisation de la variation du produit fiscal suite à la notification des bases communales  
74 Dotations et participations : budgétisation des subventions du conseil général obtenus sur les opérations antérieures d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le montant des recettes nouvelles s'élève 28 343.08.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par une imputation sur l'excédent antérieur reporté.

## **Section d'investissement :**

### **DEPENSES :**

Article 2128 : budgétisation des travaux d'enrochements de terrain et de talus à la Dancelle ainsi que des drains posés à la coulée verte.  
Article 21213 : budgétisation de 50 000 € pour les travaux divers dans les écoles, car aucun crédit inscrit à cette ligne lors du vote du budget 2014.  
Opération 130 (RAM) : budgétisation de 65 000 € pour mobilier (15000€) et travaux non prévus (50 000€).

Les sommes correspondantes sont imputées en diminution de crédits sur les articles 21318 et 2184.

## **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### ***Article 1***

D'adopter la décision modificative n°3 à l'article comme suit :

Articles 611, 61521, 64131, 6451, 6453, 6454, 73915, 7311 adoptés à l'unanimité.

Article 6117 à l'unanimité moins 5 votes contre (Mme NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M.XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH) et 4 abstentions (M.JACQUES DAHAN, Mme ISABELLE SEROR, M.ANDRE PAULHIAC, Mme ELISABETH ATTELAN).

Article 64111 à l'unanimité moins 5 votes contre (Mme NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M.XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH) et 4 abstentions (M.JACQUES DAHAN, Mme ISABELLE SEROR, M.ANDRE PAULHIAC, Mme ELISABETH ATTELAN).



*Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 05 JUIN 2014  
- Affiché le 05 JUIN 2014

